

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 décembre 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

### Ont donné pouvoir :

- Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER
- Pascal DALIGAULT à Valérie DESQUESNE
- Florence DUQUESNE à Nathalie COLLIBEAUX
- Jean ELISABETH à Benoît BALAIS
- Nadine LECHATTELLIER à Anne ROELANDT
- Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
- Arnaud MOREAU à Brigitte LAIR

Accusé de réception en préfecture  
 014-200056877-20231211-23\_05993-DE  
 Date de télétransmission : 19/12/2023  
 Date de réception préfecture : 19/12/2023

### Absents excusés :

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-1-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DEL.2023-122 - Budget Assainissement – Opérations de régularisation de comptes et décision modificative n°1**

Il est rappelé qu'en 2013 le budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la communauté de communes de Condé comptabilise des « opérations pour comptes de tiers » : le budget encaisse des subventions de l'agence de l'Eau (compte 4582 en recettes) destinées à être reversées aux particuliers ayant réalisé des travaux de réhabilitation de leur assainissement individuel (compte 4581 en dépenses).

Au terme des opérations, les comptes de recettes et de dépenses 4582 et 4581 doivent être égaux et sont alors soldés par le comptable public.

En 2014, le budget SPANC de l'intercom de Condé a intégré celui de la commune déléguée de Saint Germain du Crioult qui procédait aux mêmes opérations (solde net débiteur du compte 458 de 186,31 €).

En 2017, à la suite de la fusion des communautés de communes de Vire et de Condé, le SPANC de la communauté de communes de Condé a été basculé sur le SPANC de la communauté de communes « Vire au Noireau ».

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SPANC est revenu à la commune de Condé-en-Normandie : la commune a créé un budget annexe dédié (n°17411 dans Hélios) et a repris les soldes des comptes au 31/12/2017 du budget SPANC de la communauté de communes Vire au Noireau.

En 2020, le budget SPANC de Condé-en-Normandie est dissous, les résultats et les comptes en solde sont transférés au budget assainissement de Condé en Normandie n°17402.

Depuis 2021 les comptes 458 ne sont plus mouvementés. Cependant ils ne sont pas égaux en débit et en crédit. Une différence non expliquée de 9 221,08 € apparaît (comptes de recettes 4582 supérieurs aux comptes de dépenses 4581). Malgré des recherches, il n'a pas été possible de reconstituer tout l'historique de ces comptes pour expliquer cette différence, même s'il est apparu en 2016 sur le budget SPANC de la Communauté de communes de Condé une dépense de 5 727,76 € imputée au compte 6226 et non au compte 4581 alors qu'elle a été titrée pour remboursement des particuliers à un compte 4582.

Aussi, il est proposé de régulariser les opérations comptables en comptabilisant des mandats aux comptes 4581 et deux titres aux comptes 4582 et 1068 selon détail ci-après :

Mandats :

Compte 458102 : 8 041,02 €

Compte 458103 : 7 782,34 €

Compte 458104 : 4 290 €

Titres :

Compte 458201 : 10 892,28 €

Compte 1068 : 9 221,08 €

Les comptes 4581 (dépenses) et 4582 (recettes) seront alors égaux et pourront être soldés par le comptable.

Section d'investissement				
Fonction	Article	Opération	Intitulé	Montant
<b>Dépenses</b>				
<i>chapitre 45 - comptabilité distincte rattachée</i>				
	458102		opérations pour compte de tiers - dépenses	8 042,00 €
	458103		opérations pour compte de tiers - dépenses	7 783,00 €
	458104		opérations pour compte de tiers - dépenses	4 290,00 €
<b>Total</b>				<b>20 115,00 €</b>
<b>Recettes</b>				
<i>chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves</i>				
	1068		autres réserves	9 222,00 €
<i>chapitre 45 - comptabilité distincte rattachée</i>				
	458201		opérations pour compte de tiers - recettes	10 893,00 €
<b>Total</b>				<b>20 115,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** l'ajustement des crédits nécessaires ci-dessus à la régularisation des comptes suite au transfert successifs du budget entre les différentes collectivités,
- **AUTORISE** la passation des écritures nécessaires à la régularisation comme expliqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 11 décembre 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

